

Courrier adressé aux adhérents, accessible sur le site des Amis du Rayol-Canadel

Chers Amis,

Nous répondons à la demande de plusieurs d'entre vous qui souhaitent connaître les actions menées par l'AARC depuis l'AG du 17 juillet et la réunion d'information du 10 août 2017.

Tout d'abord, nous vous rappelons l'origine et la teneur des résolutions qui ont été votées au cours de l'AG de l'AARC du 17 juillet 2017

Le président de l'AARC, Monsieur Jean-Luc Tardy propose que l'Assemblée vote une résolution pour qu'un protocole d'accord soit signé avec la mairie pour lancer l'étude d'orientation architecturale. Ce protocole d'accord, une fois signé et accepté dans ses conclusions par l'ensemble des adhérents devrait permettre de mettre fin au contentieux sur AKTIMO. La résolution pour la réalisation de cette note a été voté à l'unanimité des présents à l'exception de 3 abstentions.

Après un débat sur les projets du cœur de village, le Président a mis au vote plusieurs résolutions :

- Question n°1 : « êtes-vous favorable au projet Aktimo2, avec 2 immeubles en haut du terrain et le maintien de la parcelle où se trouve la pharmacie ? »; 22 votent contre, 2 s'abstiennent, 70 pour
- Question n°2 : « êtes-vous pour ou contre le projet d'une résidence pour personnes âgées au Rayol ? »
27 voix sont contre ; 67 voix sont pour.
- Question n°3 : « le site prévu pour cette résidence pour personnes âgées au niveau du tennis le plus bas vous convient-il ? » A l'unanimité, l'Assemblée a voté contre.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous avons remis notre projet de protocole d'accord à Mr le Maire et à Mr Kesser de la Direction d'AKTIMO, le 8 octobre 2017, après avoir reçu les derniers commentaires des membres du CA de l'AARC et la réponse d'AKTIMO des 25 et 30 septembre 2017. La société AKTIMO précise que l'interception des eaux du talweg et leur détournement de leur axe actuel par ses soins, dans le cadre de son opération immobilière, aura une influence très positive sur les désordres hydrauliques observés au droit de la pharmacie, comme le précise l'étude hydraulique.

Il est important de noter qu'à ce jour et malgré nos ouvertures, nous n'avons pas encore eu de discussion directe avec Mr le Maire.

Cependant, suite aux échanges du 13 octobre 2017 entre l'avocat de la Mairie et notre avocat, nous avons constaté les divergences suivantes :

- La Mairie considère qu'il faudrait établir deux protocoles distincts, l'un concernant le permis de construire d'AKTIMO et l'autre concernant le PLU qui englobe le cœur de village (zone UA). Nous considérons qu'il s'agit d'un même protocole, dans lequel l'AARC s'engage à abandonner son recours contre le projet AKTIMO, la Mairie s'engageant à établir cette note d'orientation architecturale qui concerne tout le cœur de village (AKTIMO et la zone UA).
- Concernant le projet AKTIMO, la Mairie est d'accord sur les travaux proposés par AKTIMO pour protéger l'immeuble de la pharmacie des infiltrations d'eau ; par contre, elle ne souhaite pas s'engager pour les travaux concernant la pharmacie aux motifs que la pharmacienne n'est pas signataire du protocole et qu'une procédure d'expertise est en cours.
- La Mairie considère qu'il faudrait que l'AARC inclue dans le protocole d'accord l'ensemble des protagonistes pour une solution amiable, à savoir Mr Cosson qui a également introduit un recours. L'AARC souligne qu'elle ne peut pas s'engager pour Mr Cosson.

Nous réaffirmons que nous avons toujours agi dans un esprit constructif. Or, nous avons fait plusieurs propositions à la Mairie qui ont toutes été rejetées.

Nous recherchons la concertation avec la Mairie sans aucun esprit négatif mais nous demandons que Mr le Maire prennent ses décisions en tenant compte des observations des associations et des habitants du Rayol-Canadel.

C'est dans ce contexte que nous répondons à la vidéo de Mr le Maire du 5 octobre 2017 sur le sujet d'AKTIMO et nous voudrions souligner des inexactitudes qui cherchent à démontrer que l'AARC n'a pas fait tout son possible pour débloquer la situation et retirer son recours contre le projet AKTIMO :

- Tout d'abord, il faut souligner que l'AARC n'a déposé qu'un seul recours contre ce projet et non pas un huitième recours comme le laisse entendre la vidéo. Cette affirmation erronée n'est pas acceptable.
- Les tentatives de déblocage ont été nombreuses entre l'AARC, AKTIMO, l'architecte d'AKTIMO et la Mairie ; elles ont été à l'initiative de l'AARC
- L'AARC a proposé plusieurs solutions concrètes pour le transfert de la pharmacie qui ont toutes été rejetées par la Mairie
- Le projet de protocole d'accord prévoit que la Mairie s'engage à réaliser une note d'orientation architecturale pour l'ensemble du cœur de village comprenant la zone UA et le projet AKTIMO ; tout est lié ; d'ailleurs dans sa vidéo Mr le Maire dit que l'argent reçu d'AKTIMO servira à construire les logements de la villa Morel.

Nous avons donc été très surpris d'apprendre par l'avocat de la Mairie, que depuis plusieurs mois et selon une convention datant du mois de mai 2017, la Mairie travaille sur la zone UA avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var (CAUE). On ne saurait être plus désinvolte à l'égard de l'AARC.

Il est donc faux de faire croire à l'ensemble des habitants du Rayol-Canadel que c'est l'AARC qui bloque la situation.

Comme le dit Mr le Maire dans sa vidéo, chacun jugera de la situation...

Nous voudrions enfin souligner que dans cette vidéo, Mr le Maire parle des 3 phases d'aménagement des arrières-plages. L'AARC avait fait des propositions sur ce projet dès l'origine en octobre 2015. Depuis aucune nouvelle, sauf dans la vidéo. Nous renouvelons à Mr le Maire la demande d'associer les associations et les habitants de la commune à tous ces projets, pour trouver un terrain d'entente avant leurs réalisations.

Pour résumer, nous avons trop souvent l'impression d'être un interlocuteur chargé de tout approuver plutôt que d'être le partenaire que l'AARC a toujours été pour l'ensemble des maires qui se sont succédés depuis près de trente ans avec comme résultat le maintien d'une qualité de vie unique sur la côte d'azur. D'ailleurs, il existe dans plusieurs communes des commissions de quartier qui permettent à chacun de s'exprimer et dans la plupart des villes, les associations sont régulièrement consultées.

Avec toutes nos amitiés.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Rayol-Canadel